Cinquante troisième année. - N ° 25 A Lundi 4 et mardi 5 février 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1778

56 – MORBIHAN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LORIENT

Ventes et cessions

312 097 934 RCS Lorient.
ARDO.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 11742500 EUR.
Adresse : route de Carhaix, 56110 Gourin.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion AVIS DE PROJET DE FUSION Société Absorbante : Ardo SAS au capital de 11.742.500 euros Siège social : Route de Carhaix – 56110 Gourin 312 097 934 RCS Lorient Société Absorbée : Piment Vert SAS au capital de 250.000 euros Siège social : 7 bis Boulevard Jean Moulin – 29270 Carhaix-Plouguer 482 106 762 RCS Brest Evaluation de l'actif et du passif de Piment Vert dont la transmission à Ardo est prévue : * Total actif apporté (€) 4.786.555 * Total passif pris en charge (€) 3.325.805 Actif net apporté (€) 1.460.750 Augmentation de capital de Cabinet d'Expertise Gillet : Ardo, société absorbante, devant détenir la totalité des actions émises par Piment Vert, société absorbée, à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. De même, les apports effectués par Piment Vert n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions d'Ardo, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Montant prévu du mali de fusion : La différence entre la valeur de l'actif net apporté par Piment Vert et la valeur nette comptable des actions de Piment Vert dans les comptes d'Ardo constituera un mali de fusion d'un montant de 215.250 euros. Dépôt du projet de traité de fusion : Le projet de traité de fusion établi le 28 décembre 2018 a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Lorient le 31 janvier pour la société Ardo, société absorbante, et déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Brest le 1er février pour la société Piment Vert, société absorbée. * * * Les créanciers de la société Ardo et la société Piment, dont la créance est antérieure au présent avis pourront faire opposition dans les conditions prévues par la loi. Le président de la société Ardo Le président de la société Piment Vert.